

CTE - 039M

C. P. PL 81

Loi modifiant diverses
dispositions en matière
d'environnement

Mémoire

Projet de loi n° 81

*Loi modifiant diverses
dispositions en matière d'environnement*

Février 2025

Crédit photo : Joan Sullivan

Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c.
agissant par son commandité
Alliance de l'énergie de l'Est s.a.
(l' « Alliance »)



ALLIANCE
DE L'EST

SOMMAIRE EXÉCUTIF	3
Première recommandation.....	3
Deuxième recommandation	3
L'ALLIANCE EN BREF.....	4
Nos partenaires communautaires.....	4
Notre mission.....	4
Notre vision.....	4
CONCERTATION RÉGIONALE	4
Histoires de succès et d'acceptabilité sociale	4
RECOMMANDATIONS DE L'ALLIANCE	6
Première recommandation : Évaluation environnementale sectorielle ou régionale.....	6
Deuxième recommandation : Processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement	7

Sommaire exécutif

L'Alliance de l'énergie de l'Est (*Alliance*) prend acte du Projet de loi 81, Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement qui vise à modifier diverses lois en matière d'environnement.

Les recommandations que l'*Alliance* formule ci-après ont pour objectifs de contribuer à mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser la mise en valeur et la production d'électricité provenant de toutes sources d'énergie renouvelables dans une perspective de développement durable, de développement régional et de concertation.

Première recommandation

L'*Alliance* note l'introduction dans le projet de loi de nouveaux mécanismes de consultation. La réussite des projets de développement énergétique passe nécessairement par de tels mécanismes. L'*Alliance* en a d'ailleurs elle-même mis en place pour les projets qu'elle examine. Toutefois, l'*Alliance* recommande, d'une part, que soit précisé le rôle de l'évaluation environnementale sectorielle ou régionale (EESR), notamment dans le cas du développement des filières énergétiques, d'autre part, le terme « quiconque » apparaissant à l'article à 31.9.2 nous apparaît d'une portée très large. L'*Alliance* recommande de mieux circonscrire **qui** peut soumettre son plan ou son programme à une EESR.

Deuxième recommandation

L'*Alliance* recommande que les changements apportés à la *procédure d'évaluation et d'examen sur les impacts en environnement* ne viennent pas alourdir le processus déjà en place ni créer une forme de fatigue de consultation au sein de certaines populations. Bref, nous croyons que l'efficacité du processus d'évaluation environnementale et ses mécanismes de consultation peuvent être améliorés sans toutefois rallonger les délais.

L'Alliance en bref

Nos partenaires communautaires

L'Alliance est une société en commandite dûment constituée en janvier 2023 en vertu du *Code civil du Québec* (RLRQ, c. CCQ-1991) par quatre partenaires communautaires agissant à titre de commanditaires et d'actionnaires de son unique commandité :

- la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (la « *Régie BSL* ») qui, elle-même, regroupe les MRC de Kamouraska, de Rivière-du-Loup, de Témiscouata, des Basques, de Rimouski-Neigette, de La Mitis, de La Matapédia et de La Matanie, ainsi que la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekwuk;
- la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (la « *Régie GÎM* ») qui, elle-même, regroupe les MRC Avignon, de Bonaventure, de La Haute-Gaspésie, de La Côte-de-Gaspé et du Rocher-Percé, ainsi que la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;
- la MRC de Montmagny; et
- la MRC de L'Islet.

L'Alliance est le fruit des démarches de concertation régionale qui ont mené à la conclusion de l'entente de partenariat intervenue en 2014 entre la *Régie BSL* et la *Régie GÎM*, auxquelles se sont jointes les MRC de Montmagny et de L'Islet en 2022. Ultiment, ce regroupement régional allie aujourd'hui 209 collectivités locales dont le territoire est compris dans celui des 15 MRC de l'Est-du-Québec, de la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekwuk ainsi que de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

Notre mission

L'Alliance a pour mission de développer et exploiter des projets de production d'électricité provenant de toutes sources d'énergies renouvelables dans l'Est-du-Québec.

Concertation régionale

Histoires de succès et d'acceptabilité sociale

Les partenaires communautaires associés au sein de l'Alliance ont su démontrer, au fil des dernières années, le succès de leur modèle d'affaires en partenariats égalitaires avec des producteurs indépendants de la filière éolienne. Avec quelques 328,2 MW installés de projets éoliens en opération, ils ont pu générer des revenus

Elle vise à optimiser l'impact économique, social et environnemental des projets à être implantés sur le territoire de l'une ou des collectivités locales associées, le tout de manière à en faire bénéficier un maximum d'entre elles. En convenant ainsi de coordonner leurs actions individuelles et d'unir leurs efforts, l'ensemble de ces collectivités s'est donné les moyens pour participer au contrôle, aux investissements et aux bénéfices des projets à être implantés sur leur territoire, et ce, d'égal à égal avec les promoteurs privés et avec Hydro-Québec le cas échéant. Les communautés de l'Est peuvent ainsi pleinement s'approprier les projets qu'elles accueillent tout en s'assurant réellement de la prise en compte des facteurs qui influencent leur acceptabilité sociale et favorisent une intégration plus harmonieuse sur leur territoire.

Notre vision

Cette initiative novatrice s'inscrit dans la continuité du potentiel énergétique de la région et de l'approche de développement durable et concerté mise de l'avant par les partenaires communautaires. C'est cette même vision qui a permis à l'Est-du-Québec de se démarquer sur la scène nationale comme chef de file en matière d'innovation, de développement et d'exploitation de la richesse collective que représentent nos énergies renouvelables. C'est en restant fidèles à ces valeurs que, de Montmagny aux Îles-de-la-Madeleine, les instances locales ont convenu de s'associer en formant l'Alliance. Aujourd'hui, leur leadership et leurs efforts de concertation se traduisent par : des retombées économiques majeures, incluant des dizaines de millions de revenus autonomes nets en plus de leurs redevances territoriales; la revitalisation de leurs collectivités, incluant des milliers d'emplois de qualité, et la participation active à la transition énergétique du Québec; et une intégration plus harmonieuse dans l'environnement d'accueil, notamment par des mesures d'accommodement novatrices issues des collectivités, lesquelles jouent un rôle décisionnel eu égard à la pérennité de la faune et de la flore qui les entourent.

autonomes de plus de 80 millions de dollars depuis 2016, un portfolio qui demeure en constante évolution. Depuis 2023, en plus du projet éolien de Grosse-Île, Hydro-Québec a retenu 6 projets en partenariat avec l'Alliance au terme des derniers appels d'offres visant à satisfaire les besoins en électricité à long terme des marchés québécois.

Ultimement, en tenant compte de leurs projets en développement représentant 1 426,2 MW, les partenaires communautaires de l'Alliance participent à la réalisation de 11 projets éoliens implantés sur leur territoire pour un total de 1 754,4 MW installés.

Pour l'Alliance, ce succès permet de concrétiser une transition énergétique plus juste dont les bénéfices et les coûts sociaux, économiques et environnementaux sont répartis plus équitablement entre les différentes parties prenantes concernées ainsi qu'entre les générations actuelles et à venir.

Cette réussite est aussi celle d'un modèle qui favorise la réconciliation économique et la participation active des Premières Nations, une approche gagnante qui contribue de façon significative à mener à bien les projets et qui participe à rétablir des relations économiques justes et équitables, basées sur le respect mutuel et la compréhension.

Le modèle de concertation proposé par les partenaires qui composent l'Alliance fait de l'acceptabilité sociale des projets une priorité. En effet, l'Alliance vise à maximiser les retombées économiques des projets qu'elle codéveloppe en assurant une redistribution juste et équitable des bénéfices qui en sont tirés à l'ensemble de la population du territoire qu'elle dessert. Cette approche est un élément important de l'acceptabilité sociale des projets, puisqu'elle évite la création de conflits entre les municipalités autour de la redistribution des revenus et assure que la population touche une part importante des bénéfices réalisés par l'opération des parcs éoliens déployés sur le territoire. D'autant plus que l'Alliance ne se substitue pas à ses membres lorsqu'il est question d'aménagement du territoire ou d'allocation des fonds reçus, ces derniers restent autonomes et indépendants dans leurs décisions de zonage, d'aménagement et d'utilisation des fonds.

L'Alliance de l'énergie de l'Est voue une importance capitale à l'acceptabilité sociale. En effet, les exigences de l'Alliance à l'égard de ses partenaires, en termes de démarches d'acceptabilité sociale, sont très élevées, voire plus élevées que les exigences habituelles des appels d'offres. Par exemple, l'Alliance exige la tenue de portes ouvertes avant même le dépôt d'un projet à un appel d'offres. C'est l'une des façons gagnantes d'aller à la rencontre des citoyens dès l'idéation d'un projet. De plus, ces portes ouvertes sont répétées à d'autres reprises dans le cheminement du projet. L'Alliance insiste aussi pour la mise sur pied de comités de liaison forts et avec une implication importante au sein des projets dans lesquels elle est impliquée. Ces comités sont composés de citoyens et de représentants de groupes d'utilisateurs actifs du territoire sur lequel un projet éolien se développe.

Recommandations de l'Alliance

L'Alliance tient à remercier la *Commission des transports et de l'environnement* de l'attention portée à ce mémoire et du même coup, de l'opportunité qui lui est offerte d'être lue dans le cadre de ce projet de loi. Les recommandations soumises par les présentes s'inscrivent en continuité avec les objectifs de développement durable des filières d'énergies renouvelables que les membres de l'Alliance souhaitent réaliser sur leur territoire. Les recommandations formulées ci-après ont donc pour objet de favoriser la mise en place de conditions gagnantes pour la continuité du développement énergétique de l'Est-du-Québec selon les 2 grands axes présentés.

Première recommandation :

Évaluation environnementale sectorielle ou régionale

L'Alliance est d'avis qu'il faut assurer une consultation adéquate de la population en ce qui a trait aux impacts environnementaux des projets. Toutefois, l'Alliance recommande :

- de préciser le rôle de l'évaluation environnementale sectorielle ou régionale (EESR) en ce qui a trait aux filières énergétiques, considérant que le projet de loi n° 69, *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives*, prévoit la réalisation d'un Plan de gestion intégré des ressources énergétiques (PGIRE) sur une période de 25 ans visant à favoriser le développement énergétique du Québec dans une perspective de transition énergétique. Le PGIRE, qui doit faire l'objet d'une consultation publique, sera l'occasion d'une large discussion auprès de toute la population du Québec au cours de laquelle les citoyens auront l'occasion de participer et de se faire entendre sur leur vision de la transition et du développement énergétique;
- de s'assurer, par souci de cohérence, de la complémentarité des différents mécanismes de consultation mis en place par le projet de loi 69 et le projet de loi 81 pour éviter les chevauchements et la confusion. Nous souhaitons nous assurer que les évaluations environnementales sectorielle ou régionale ne soient pas des dédoublements de consultation sur les mêmes objets. Bien que ces nouvelles formules d'évaluation environnementale puissent être, a priori, perçues comme une amélioration en certains points, elles s'ajoutent aux évaluations environnementales des projets visés par la procédure déjà en place exigeantes et où plusieurs thématiques sont abordées de façon très large. De plus, nous considérons qu'il faut s'assurer que ces consultations ne provoquent pas de nouveaux délais dans le développement des projets;
- de mieux circonscrire **qui** peut soumettre son plan ou son programme à une évaluation environnementale sectorielle ou régionale. L'article 31.9.2 prévoit que « quiconque » peut formuler une telle demande. L'Alliance estime la portée de ce terme trop large et souhaite que l'entité pouvant demander l'examen d'un plan ou d'un programme soit précisée afin d'éviter que des EESR soient lancées systématiquement sans appui du milieu directement visé et concerné par un projet. Bien qu'un financement soit nécessaire à mener ce type de démarche, nous considérons que la soumission de plans ou de programmes à une EESR devrait être portée par certaines entités mieux définies que ce que prévoit présentement le projet de loi. Par ailleurs, nous souhaitons ainsi éviter le scénario que de tierces parties abusent de ces procédures d'évaluation.

Deuxième recommandation

Processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

L'*Alliance* recommande à la Commission :

- que les changements apportés à la procédure d'évaluation et d'examen sur les impacts en environnement ne viennent pas alourdir le processus ni le rallonger. Nous sommes d'avis qu'il faut consulter la population, mais aussi s'assurer que le temps à investir pour un citoyen soit raisonnable et que cela permette ainsi, réalistement, aux citoyens concernés par des projets de donner leur avis;
- l'*Alliance* a, elle aussi, comme objectif de consulter la population à chaque étape et dès le début d'un projet. Ainsi, on comprend l'arrivée d'une période de consultation par le BAPE dès l'avis d'intention au sein d'un projet, malgré les exigences qu'elle peut apporter par ses contraintes. Considérant que ces périodes de consultation seraient dorénavant menées par le BAPE, nous nous questionnons à savoir si elles incluraient une séance publique d'information. Si tel est le cas, nous souhaitons que ces dernières soient adaptées aux citoyens touchés par un projet et qu'elles permettent à un citoyen de s'exprimer facilement. En effet, nous faisons cette démarche par le biais des portes ouvertes dès la phase d'idéation d'un projet. Ces séances s'adressent directement aux citoyens visés et concernés par les projets. C'est donc une priorité, pour l'*Alliance*, qu'une attention particulière demeure à l'égard de ces citoyens qui sont les premiers et les plus directement touchés par le développement de projets à proximité de leur milieu de vie. Le temps accordé lors de ce type de séance, vis-à-vis les citoyens directement visés et concernés par un projet, devrait être une priorité. Ce citoyen qui cherche à donner son opinion ou encore à s'informer, dans la plupart des cas, ne doit pas être brimé dans cette démarche par la présence de groupes organisés, et dans certains cas financés, qui utilisent ces séances afin de faire valoir des visions politiques, économiques ou sociales qui, en plusieurs cas, ne raisonnent pas avec les préoccupations du milieu d'accueil du projet.

L'*Alliance* est d'avis que les changements apportés au processus d'évaluation environnementale des impacts sur l'environnement ne doivent pas générer davantage de délais et est d'avis qu'il appartient au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs d'en faire la démonstration.



ALLIANCE

DE L'EST